

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DOCTRINE

**Pertes excessives : la réforme maladroite du dispositif légal
de régularisation** → PAGE 55
Edmond SCHLUMBERGER

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

**Liberté de concurrencer la société,
mais non d'abuser de l'égalité entre associés !** → PAGE 23
Jean-François BARBIÈRI

DROIT COMMUN

Innocent comme la personne morale qui vient de naître ? → PAGE 4
Bruno DONDERO

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

**Action en concurrence déloyale contre un ancien salarié :
quelle prescription ?** → PAGE 38
Arnaud REYGROBELLET

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-textenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Perrine SCHOLER (perrine.scholer@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe – 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 656 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2023 : 484,98 € TTC -

Abonnement étranger 2023 : 522,50 €

Abonnement feuilletable numérique France : 286,14 € TTC - Abonnement étranger : 280,25 €

Prix au numéro France : 59,09 € TTC - Prix au numéro étranger : 57,20 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

DROIT COMMUN

BJS202g5 • Innocent comme la personne morale qui vient de naître ?	4
Bruno DONDERO – Cass. com., 17 mai 2023, n° 22-16031, F–B	
BJS202i7 • Contrat conclu <i>par</i> ou <i>pour</i> une société en formation : quel pouvoir d'interprétation pour le juge ?	6
Gauthier LE NOACH – Cass. 3 ^e civ., 25 mai 2023, n° 22-15313, F–D	
BJS202j2 • Prescription de l'action contre le liquidateur amiable : il faut distinguer	9
Jean-Baptiste BARBIÈRI – Cass. com., 1 ^{er} juin 2023, n° 21-13716, F–B	
BJS202i9 • Délits non intentionnels commis à l'étranger : responsabilité pénale du dirigeant engagée en France	11
Laurent SAENKO – Cass. crim., 4 avr. 2023, n° 22-81195, F–D	
BJS202j5 • Droit d'alerte économique du CSE et communication de l'ordre du jour de la réunion	14
Gilles AUZERO – Cass. soc., 28 juin 2023, n° 22-10586, F–B	
BJS202g1 • Rémunération de l'expert chargé d'examiner le rapport sur la réserve spéciale de participation	16
Gilles AUZERO – Cass. soc., 5 avr. 2023, n°s 21-23427 et 21-23429, FS–B	
BJS202k5 • Contestation du coût prévisionnel de la mission de l'expert-comptable désigné par le CSE	18
Alexis BUGADA – Cass. soc., 1 ^{er} juin 2023, n° 21-23393, FS–B	
BJS202j8 • Nouvelles précisions sur la recevabilité de l'action civile en cas d'abus de biens sociaux	19
Nicolas BARGUE – Cass. crim., 28 juin 2023, n° 21-85940, F–D	

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

BJS202i8 • Liberté de concurrencer la société, mais non d'abuser de l'égalité entre associés !	23
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 21 juin 2023, n° 21-23298, F–B	
BJS202k4 • Nullité d'une assemblée tenue physiquement en période de pandémie ?	26
Bruno DONDERO – CA Versailles, 13 ^e ch., 18 avr. 2023, n° 22/01392	
BJS202k8 • Distinction entre exclusion et promesse de vente dans une SELAS de pharmacie	29
Pierre-Louis PÉRIN – Cass. com., 21 juin 2023, n° 21-25952, F–B	
BJS202j4 • Interprétation restrictive du groupe <i>au sens du droit du travail</i>	31
Gilles AUZERO – Cass. soc., 27 mai 2023, n° 22-10158, FS–B	
BJS202g8 • OPA sur EDF : conflit d'intérêts et avis motivé	34
Frédéric CHEVALIER – CA Paris, 5-7, 2 mai 2023, n° 22/19729	

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS202j9 • **Action en concurrence déloyale contre un ancien salarié : quelle prescription ?** 38
Arnaud REYGRABELLET – Cass. com., 28 juin 2023, n° 22-10184, F-D
- BJS202j7 • **Réflexions autour de la responsabilité civile du gérant de SARL par-delà sa démission** 41
Thibault de RAVEL D'ESCLAPON – Cass. com., 1^{er} juin 2023, n° 21-14034, F-D
- BJS202j0 • **Cogérance et juste motif de révocation de l'un des gérants** 43
Bernard SAINTOURENS – CA Riom, 3^e ch. civ. et com., 26 avr. 2023, n° 21/01106
- BJS202h0 • **Expertise de gestion : l'urgence n'est pas requise** 45
Guilhem GIL – CA Bourges, ch. civ., 11 mai 2023, n° 22/01123

AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

- BJS202h5 • **Régularisation d'un non-renouvellement de certificateur et irrégularités d'information** 48
Jean-François BARBIÈRI – CA Paris, 5-8, 5 mai 2023, n° 20/16172

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS202j6 • **Précision quant à la notion de *coobligé* au sens du droit des procédures collectives** 51
Nadège JULIAN – Cass. com., 14 juin 2023, n° 21-21330, FS-B
- BJS202j1 • **Liquidation judiciaire et action civile devant le juge pénal** 53
Jean-Baptiste PERRIER – Cass. crim., 10 mai 2023, n° 22-82940, F-D

DOCTRINE

- BJS202k9 • **Pertes excessives : la réforme maladroite du dispositif légal de régularisation** 55
Edmond SCHLUMBERGER